

Maturité Spécialisée en Arts Visuels

Formulaire d'inscription à l'examen d'admission dans l'année 2019/2020

A remplir et à envoyer à l'adresse ci-dessus (Bienne) au plus tard le 22 mars 2019

La soussignée/Le soussigné s'inscrit à l'examen d'admission dans l'année propédeutique de la maturité spécialisée de l'Ecole d'Arts Visuels Berne et Bienne à Bienne.

Nom: _____ Prénom: _____

Date de naissance: _____ Lieu d'origine: _____ Sexe: M F

Adresse (rue/n° postal/lieu/canton): _____

Téléphone: _____ Langue maternelle: _____

Courriel: _____ N° AVS : _____

Si le candidat/la candidate n'est pas majeur(e) : adresse du père, de la mère ou de son représentant légal.

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse (rue/n° postal/lieu/canton): _____

Téléphone: _____

a) Ecoles fréquentées:	de/à	Genre d'école/Lieu
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

b) Maturité	de/à	Option
_____	_____	_____

c) Formations éventuelles	de/à	Nature de l'apprentissage/Entreprise/Lieu
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Frais d'inscription à l'examen de CHF 150.-

Le candidat/La candidate a pris connaissance de toutes les conditions requises pour l'admission.

Signature de la candidate/du candidat

Signature du père, de la mère ou du représentant légal

Maturité Spécialisée en Arts Visuels 2019/2020

Informations

L'Ecole d'Arts Visuels Berne et Bienne et l'Ecole de culture générale de Delémont proposent dans l'Arc jurassien une formation d'une année propédeutique, destinée à préparer les étudiant(e)s de la maturité spécialisée aux concours d'admission des filières des hautes écoles (HES) en arts visuels et design.

Cette année passerelle entre le secondaire 2 et le tertiaire s'appuie sur la formation de base des étudiant(e)s validée par un certificat de culture générale dans le domaine des arts visuels.

Conformément à ces exigences, l'objectif sera de développer chez les étudiant(e)s un potentiel créatif et artistique, une autonomie au niveau des idées, de la conceptualisation et de la démarche, une capacité à s'exprimer sur des questions esthétiques, une attitude de curiosité et une ouverture d'esprit dans le domaine des arts visuels. Les cours, ateliers et projets proposés suivront une approche générale des disciplines du domaine, permettant aux étudiants d'enrichir leur culture visuelle, de préciser leur orientation et de clarifier leur positionnement dans le domaine, afin de développer les compétences et le potentiel artistiques nécessaires pour envisager une formation de niveau bachelier en HES.

Les thèmes abordés pendant l'année sont :

Expérimentations dans les domaines du dessin, de la peinture, de la photo et de la vidéo, de l'animation, de la typographie, du graphisme, de la 3D et de l'installation.

Une semaine d'étude à Genève concrétise pour les étudiant(e)s le partenariat avec la HEAD.

Après inscription à l'examen d'admission, vous recevrez une facture des **frais d'examens d'un montant de CHF 150.-**.

Le montant est dû même si les travaux ne sont pas remis ou si la candidate ou le candidat n'est pas invité/e à se présenter à l'examen à l'école.

Conditions d'admission

Pour être admis(e) dans l'année propédeutique en arts visuels de la maturité spécialisée, les étudiant(e)s doivent être titulaires d'un Certificat de culture générale en option arts visuels.

Si le nombre de places dans cette classe le permet, les étudiants titulaires d'une maturité gymnasiale ou professionnelle peuvent être admis. Les étudiant(e)s titulaires d'un certificat de culture générale d'une autre option que les arts visuels sont prié(e)s de prendre contact avec la responsable de la Maturité spécialisée avant de s'inscrire. Pour tous ces candidat(e)s, l'Ecole d'Arts Visuels Berne et Bienne organise un examen d'admission en deux parties: devoirs à domicile et un examen avec entretien à l'Ecole d'Arts Visuels à Bienne.

Les cours sont dispensés en français et une certaine connaissance de la langue est conseillée.

Lieu de formation

Atelier Bienne : une classe de 18 élèves

Septembre 2018

Maturité Spécialisée en Arts Visuels 2019/2020

Dates et examens d'admission :

Journée d'informations

Mercredi 21 novembre 2018 10'00- 19'00h

Délai d'inscription pour les examens d'admission avec le formulaire. Voir download ci-dessous:

<http://www.sfgb-b.ch/fr/matu-detail>

Vendredi 22 mars 2019

Les devoirs à domicile de l'examen d'admission seront envoyés suite à l'inscription

Mercredi 27 mars 2019

Présentation des travaux à domicile avec entretien à l'Ecole d'Arts Visuels Berne et Bienne à Bienne
L'heure de rendez-vous est précisée par écrit ultérieurement.

Jeudi 25 avril 2019

Communication des résultats par courrier

Lundi 6 mai 2019

Début de la formation

Lundi 12 août 2019

Contact

Michèle Dillier
Responsable
Année propédeutique en arts visuels de la maturité spécialisée
Tél. 078 893 61 29
m.dillier@sfgb-b.ch

Ecole d'Arts Visuels Berne et Bienne
Atelier Bienne
Rue de la Gabelle 21
2503 Bienne
Tél. +41 (0)32 344 20 10
www.sfgb-b.ch

Ecole de culture générale
Division santé-social-arts
Fbg des Capucins 2
2800 Delémont
Tél. +41 (0)32 420 79 10
www.ds2a.ch

Maturité Spécialisée en Arts Visuels 2019/2020

Taxe de scolarité

Elèves dont le canton de domicile officiel est le canton de Berne : la taxe de scolarité est encaissée directement entre le canton et les communes.

Pour les élèves résidant hors du canton de Berne, la taxe de scolarité est réglée par l'accord inter cantonal sur les écoles professionnelles dans le domaine des années propédeutiques en arts visuels. **Dans tous les cas, le canton de domicile doit donner son accord à la fréquentation d'une formation hors canton avant le début de l'entrée scolaire.** Après admission dans l'année propédeutique en arts visuels, la prise en charge sera demandée au canton par l'école. Si le canton de domicile refuse de prendre en charge la taxe de scolarité (CHF 17'500.-), celle-ci devra être payée par les élèves des cantons externes ou par leurs représentants légaux.

Pour les élèves ayant comme canton de domicile les cantons du Jura ou de Neuchâtel, il existe une " Convention entre Berne, Jura et Neuchâtel sur les contributions des cantons aux frais d'enseignement ". Après admission dans l'année de Maturité spécialisée en Arts Visuels, la demande de prise en charge sera faite au canton par l'école.

Pour les élèves n'ayant pas comme canton de domicile les cantons de Berne, Jura ou Neuchâtel, vous pouvez obtenir de plus amples renseignements concernant cette taxe de scolarité en vous adressant à l'office de la formation dans votre canton de domicile ou à notre service des finances à Berne, tél. 031 337 0 350.

Coûts pour matériel

Matériel, outillage CHF 750.-

Les coûts de matériel sont facturés à la fin du mois d'août.

Coûts pour les activités externes et fournitures

Semaines de projets externes, excursions et fournitures personnelles environ CHF 1'000.-

Les montants cités ci-dessus peuvent être soumis à des changements.